



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 10 décembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 16 décembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 30**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Bernard COLBUS est représenté par Christiane MULLER, Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 6**

Messieurs Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ **Excusés : 15**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Luc LUTZ, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Cathia HEIM.

✓ **Absents : 4**

Madame, messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

-----

## 01. ADMINISTRATION GENERALE

**OBJET : CESSIION GRATUITE PAR LE SYDEME DU COMPOST NORME DE SARREGUEMINES A SES INTERCOMMUNALITES MEMBRES ET AUX COMMUNES DE LEUR TERRITOIRE**

VU la délibération n°2019/71 du 16 décembre 2019 ayant instauré la cession gratuite de compost normé (NFU 44-051) produit par l'unité de méthanisation de Sarreguemines ;  
Considérant le succès de l'opération reconduite pour l'année 2024 ;

Afin de satisfaire à la demande, le Président propose de reconduire cette action pour l'année 2025.

Les modalités de cession de compost à destination des intercommunalités membres du Sydeme ainsi qu'aux communes de leur territoire sont les suivantes :

- Gratuité de la fourniture du compost selon les stocks disponibles ;
- Au-delà de 10 tonnes/mois, soit l'équivalent d'une benne de 30 m<sup>3</sup> de déchèterie, l'enlèvement est impérativement réalisé sur le site de Sarreguemines, chemin du Bruchwies, aux horaires de réception du site ;
- Aucun service de livraison du compost n'est proposé, le transport est à la charge de la commune ou de l'intercommunalité ;
- Chaque enlèvement est obligatoirement autorisé au préalable par le responsable de site.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

36 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- D'autoriser la cession à titre gratuit du compost normé de Sarreguemines aux communes et intercommunalités membres du Sydeme :
  - Selon les conditions précitées ;
  - Dans la limite des stocks disponibles ;
  - Jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait à MORSBACH, le 16 décembre 2024

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération, 23 DEC. 2024  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 23 DEC. 2024

